

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice :
8

Présents : 6

Votants : 8

Date de la convocation: 31/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés : Maxime DE AMORIN par Gérard CHÂTEL, Maria DECAUCHY par Achille HOURDÉ

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie LE COHU

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DE_2023_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HOURDÉ Achille délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par HOURDÉ Achille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 987.32		67 582.94		93 570.26
Opérations exercice	69 315.47	16 271.15	215 746.82	264 930.54	285 062.29	281 201.69
Total	69 315.47	42 258.47	215 746.82	332 513.48	285 062.29	374 771.95
Résultat de clôture	27 057.00			116 766.66		89 709.66
Restes à réaliser	9 360.00	3 120.00			9 360.00	3 120.00
Total cumulé	36 417.00	3 120.00		116 766.66	9 360.00	92 829.66
Résultat définitif	33 297.00			116 766.66		83 469.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à JAIGNES, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Nathalie LE COHU



Le Maire
Achille HOURDÉ



SOUS PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
077-217702356-20230412_DE_2022_010

